

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 022-26

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, le *Règlement 022-26 Relatif à la gestion contractuelle*.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 9 septembre 2026



M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière